



Separation concubin et garde enfant

Par **Hanna06**, le **26/05/2013 à 07:32**

Bonjour,rnrnJe suis séparé de mon concubin britannique depuis plus de 3 ans et nous avons un enfant de 8 ans qui vit depuis avec moi.rnrnLa separation et l'organisation se sont faites à l'amiable, il ne me paye pas de pension (car au chômage) et notre enfant va le voir pendant la plupart des vacances scolaires.rnrnAujourd'hui je voudrais formaliser cette situation, mais lui étant en Angleterre et moi en France, je voudrais avoir des conseils sur comment formaliser ceci. Est-ce possible de tout faire en France ?rnrnMerci pour votre aide.

Par **cocotte1003**, le **27/05/2013 à 13:29**

Bonjour, pour formaliser les choses, il faut le faire devant le jaf du tribunal du lieu de résidence de l'enfant, cordialement